

LE PERCY

FERME DU PRÉ SAUGE

ÉLEVEUR DE CHAROLAISES

*Une centaine d'hectares,
dont 50 ha de prairies pâturées ou fauchées, 15 ha de prairies
temporaires, 20/25 ha de céréales...*



UNE CENTAINE DE BÊTES SUR LA FERME



Une vingtaine
de mères allaitantes.

Élevage de veaux,
de bœufs et de génisses.

> Production de foin, d'ensilage
et de balles rondes enrubannées.

- > Le troupeau est mis à l'herbe de la mi-avril à fin octobre.
- > Une partie part en alpage sur le Vercors à partir de mi-juin et jusqu'à début octobre, dans le vallon de Combau, et à Tête Chevallière (par le col de Menée) : animaux de 1 et 2 ans, et quelques vaches allaitantes ou suitées (avec leur veau).

Zoom

- > L'abattage des animaux est réalisé à l'abattoir de la Mure.
- > Celui-ci est géré par un groupement d'une trentaine d'éleveurs, tous en bio, au sein de la société PROVI SA, depuis l'année 2000.
- > Un atelier de découpe et de préparation des colis de viande a été créé, service proposé à tous les éleveurs intéressés par la vente directe, sous forme de prestation.
- > Depuis 2005, un travail se fait auprès de la restauration collective, en lien avec le Conseil départemental et l'association pour le développement de l'Agriculture biologique (ADABIO).
- > L'abattoir approvisionne ainsi la plateforme Manger bio Isère.
- > Jean-Marc Tatin vend ses colis en direct à un réseau de particuliers qu'il s'est constitué au fil des ans, AMAP, comités d'entreprises...
- > Une partie de sa production part dans le circuit Manger bio Isère, par l'intermédiaire de PROVI.

2023

Départ à la retraite prévu.

2005

Co-fondateur du Biau Panier, regroupement d'agriculteurs bio sur le Trièves.

1999

Rejoint l'abattoir de la Mure, géré par un groupe d'éleveurs.

1997

Passage du troupeau en bio.

1988

Passage des terres en bio.

1984

Reprise de la ferme à 25 ans.

Fin des années 70

Aide familiale.

Paroles
de
paysan

Jean-Marc Tatin

« Je pense surtout à la transmission :
mon fils démarre un projet de poules pondeuses
et va planter des arbres fruitiers sur coteaux.
Mais l'essentiel des terres labourables vont aller
à un paysan boulanger. »